AVIS DU CONSEIL DES UNIVERSITÉS AU MINISTRE DE L'ÉDUCATION SUR TROIS (3) PROJETS SOUMIS PAR LES UNIVERSITÉS DANS LE CADRE DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT PÉDAGOGIQUE 1983-84.

Avis no 83.12
Dépôt légal - 1er trimestre
ISSN - 0709-3985
Sainte-Foy, le 17 février 1984.

1. **IDENTIFICATION DES PROJETS**

1.1 «Problèmes de bruit en garderies: causes, manifestations et solutions»/ Université de Montréal (1re subvention demandée)

1.2 «Centre régional d'information dans le domaine socio-sanitaire»/U.Q.A.R. (3e subvention demandée)

1.3 «Mesure de l'impact des activités de pré-retraire sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie»/U.Q.T.R. (3e subvention demandée)

2. HISTORIQUE

Dans son avis no 83.7 (26 octobre 1983) consacré à l'évaluation des projets présentés par les universités dans le cadre du volet «Services à la collectivité» du Fonds de développement pédagogique 1983-84, le Conseil des universités avait «décidé de requérir un complément d'information avant de disposer des trois (3) projets» suivants:

- «Problèmes de bruit en garderies: causes, manifestations et solutions» (U. de Montréal);
- «Centre régional d'information dans le domaine socio-sanitaire» (U.Q.A.R.);
- «Mesure de l'impact des activités de pré-retraite sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie» (U.Q.T.R.).

Lors de sa 153e séance, tenue les 16 et 17 février 1984, les membres du Conseil ont étudié le rapport que lui avait soumis le Comité des programmes sur les trois projets suite aux compléments d'information transmis par les universités. Le Conseil endosse l'évaluation du Comité des programmes consignée au point 3 du présent avis, et en conséquence a adopté la recommandation incluse au point 4.

3. RÉÉVALUATION DES PROJETS À LA LUMIÈRE DES COMPLÉMENTS D'INFORMATION OBTENUS

3.1 «Problèmes de bruit en garderies: causes, manifestations et solutions» (U. de Montréal)

Dans sa lettre adressée le 3 novembre 1983 au vice-recteur aux études de l'Université de Montréal, le président du Comité des programmes indiquait que le Conseil des universités désirait obtenir plus d'informations sur les trois points suivants:

«1/ L'aspect «Services à la collectivité» du projet proposé pourrait-il être plus affirmé? Bien que la demande ait été acheminée par des milieux extérieurs à l'université, le projet présente plus un caractère de recherche que de services à la collectivité. Est-ce que les organismes qui ont refusé la demande (Office des services de garde à l'enfance, Commission de santé et sécurité au travail, départements de santé communautaire) accepteraient d'appuyer le projet, d'y collaborer, et ainsi d'assurer une utilisation plus large des résultats?

2/ Le projet proposé comporte une dimension technique (mesures de bruit, analyse acoustique des espaces, moyens techniques de réduction des intensités sonores) qui semble faible, alors que la dimension psycho-acoustique du projet semble être adéquatement couverte par les ressources humaines impliquées.

3/ Selon les informations que possède le Conseil, il existe à la Faculté des sciences appliquées de l'Université de Sherbrooke, un groupe de recherches en acoustique sous la direction du professeur Jean Nicolas.

- qui semble avoir atteint une certaine compétence en acoustique et qui reçoit des subventions du Conseil national de la recherche et de l'Institut de recherches en santé et sécurité au travail;
- qui a déjà travaillé dans des commissions scolaires et dans des écoles, et qui cherche actuellement à améliorer l'acoustique d'une garderie à Sherbrooke;
- qui a déjà fait des travaux en collaboration avec des spécialistes en psycho-acoustique de votre Université. Est-ce que les résultats de la recherche faite à Sherbrooke pourraient être utilisés dans votre projet? Est-ce que leur expertise technique pourrait aider votre projet?»

Le complément d'information, transmis par l'Université de Montréal le 21 décembre 1983, apportait, en substance, les éléments de réponse suivants pour chacun de ces trois points:

1/ C'est en réponse à des demandes lui ayant été adressées par le milieu concerné que l'Université de Montréal a élaboré ce projet. Actuellement, il n'existe aucune donnée scientifique permettant de fournir l'information demandée sur les causes et les effets des problèmes de bruit en garderies de même sur les solutions à y apporter. Il est donc essentiel que certaines activités de recherche soient d'abord effectuées. Par la suite, il est prévu de rendre disponible et accessible à l'ensemble des garderies intéressées toute l'information obtenue durant le projet, sous la forme d'un document d'information à l'intention des intervenants du milieu des garderies. De plus, il est également au programme d'offrir des sessions d'information et de formation sur le sujet.

Par ailleurs, l'Université de Montréal a reçu l'appui de l'Office des services de garde à l'enfance (OSGE), de même que celui de divers regroupements de garderies de la région montréalaise.

2/ Les précisions techniques demandées ont été fournies en ce qui concerne les mesures de bruit proprement dites et les mesures d'analyse acoustique des locaux. Quant aux traitements acoustiques envisagés, le document précise les solutions envisagées et indique que leur évaluation acoustique sera faite avec la collaboration active d'un expert en acoustique de l'Université de Sherbrooke.

3/ Le document apprend enfin qu'un membre de l'équipe de l'Université de Montréal poursuit actuellement d'autres projets de recherche avec l'équipe de Sherbrooke et confirme que ce dernier a assuré son appui comme expert-acousticien pour les questions de métrologie et de traitement acoustique, dans le cadre du projet de l'Université de Montréal.

De son côté, le Comité des programmes a pris contact avec l'Institut de recherche en santé et sécurité au travail (I.R.S.S.T.) qui lui a appris que deux professeurs participant au projet faisaient parti d'un comité sur le bruit en milieu de travail et qu'ils constituaient certainement deux des principaux experts du Québec en matière acoustique, le premier étant spécialisé sur les aspects physiologiques de la question, le second l'étant sur ses aspects techniques.

Après examen des compléments d'information transmis par l'Univ. de Montréal et obtenus auprès de l'I.R.S.S.T., les membres du Comité des programmes, tout en continuant d'être légèrement ennuyés par la situation de ce projet à la limite entre la recherche et les services à la collectivité, se sont déclarés satisfaits par les précisions fournies concernant, notamment, l'appui de l'O.S.G.E., les solutions retenues pour les questions techniques du projet, la collaboration d'un expert de l'Université de Sherbrooke et la compétence, en matière de problèmes physiologiques et techniques reliées au bruit, affichée par les professeurs impliqués. Par conséquent, ils ont estimé pouvoir maintenir l'acceptation de ce projet, formulée dans leur recommandation des 29 et 30 septembre 1983.

3.2 «Centre régional d'information dans le domaine socio-sanitaire (U.Q.A.R.)

Le sous-comité du Comité des programmes sur les projets de Services à la collectivité avait comme mandat de recueillir un complément d'information sur trois questions principales:

1/ l'état d'avancement des travaux;
2/ l'originalité des activités réalisées;
3/ le degré d'implication du milieu.

Ces précisions ont pu être obtenues à l'occasion d'une entrevue avec les principaux responsables du projet, qui a eu lieu à l'U.Q.A.R. le 7 décembre 1983. Elles ont fait l'objet d'un rapport écrit déposé lors de la 131e séance du Comité des programmes (26 et 27 janvier 1983). Ce rapport fait ressortir les éléments suivants:

1/ Les personnes rencontrées ont fait valoir que, l'U.Q.A.R. n'ayant été avisée officiellement du versement d'une 2e subvention qu'en juin 1983, le rapport d'étape compris dans la demande pour une 3e subvention envoyée en septembre 1983 pour respecter le calendrier établi dans le document officiel «Orientations et modalités d'allocation du Fonds de développement pédagogique - Juillet 1982», n'a pu faire état que des activités réalisées au tout début de la 2e année financière du projet. Par ailleurs, elles ont passé en revue les réalisations déjà effectuées et les membres du sous-comité ont pu vérifier que, compte tenu du décalage dans le déroulement du projet dont il vient d'être question, l'échéancier initial était respecté.

2/ Le texte de la demande pour une 3e subvention ne donnait pas suffisamment de détails sur la part effective de l'U.Q.A.R. dans certaines des activités déjà réalisées dans le cadre du projet. Les renseignements obtenus sur place ont permis de constater que cette ambiguïté était due, non pas tant à un manque de rigueur dans la rédaction de la demande de subvention, mais surtout à la nature même des actions que pouvait entreprendre l'U.Q.A.R. étant donné le rôle de suppléance que lui amène à jouer sa localisation en région périphérique.

Le «Colloque sur l'information», par exemple, organisé à Rimouski les 4 et 5 novembre 1982, constituait bien une reproduction d'un colloque préalablement donné à Québec par le Ministère des affaires sociales, mais c'est à la demande expresse de responsables des Services à la collectivité de l'U.Q.A.R., qui avaient participer à ce premier colloque, que le M.A.S. a accepté de venir le redonner à Rimouski; l'U.Q.A.R. et le D.S.C. du Centre hospitalier régional de Rimouski se sont chargés de l'organisation matérielle de ce congrès.

3/ Le «Recueil des intervenants et de la recherche dans le domaine de la santé et des affaires sociales» figurant en annexe I-C de la demande pour une 3e subvention, peut paraître incomplet aux yeux de lecteurs

provenant de l'extérieur de la région puisqu'il contient les coordonnées de 32 personnes seulement. Cependant, les responsables du projet ont dit avoir été très surpris de constater qu'autant de personnes pouvaient être intéressées par leur entreprise. Actuellement, ils travaillent à l'étoffement de ce recueil en faisant de la prospection au moyen de leur bulletin bimensuel au titre expressif: «Avis de recherche».

Par ailleurs, les personnes rencontrées par le sous-comité se sont montrées optimistes quant à l'avenir de leur centre: après une période d'adaptation compréhensible, les clients se font de plus en plus nombreux.

Enfin, elles ont indiqué que des pourparlers étaient en cours avec les différents organismes extérieurs à l'U.Q.A.R. et intéressés par le Centre (C.R.S.S.S., C.S.S., C.L.S.C., etc.), pour assurer son autofinancement après l'obtention d'une éventuelle 3e subvention du Fonds de développement pédagogique et qu'ils étaient en bonne voie d'achèvement.

Ces éléments additionnels recueillis par les membres du sous-comité sur les services à la collectivité ont paru, selon les membres du Comité des programmes, apporter des réponses satisfaisantes aux questions qu'ils s'étaient posées lors de leur premier examen de la demande pour une 3e subvention et qui les avaient conduit, dans leur recommandation des 29 et 30 septembre 1983, à suspendre leur décision sur ce dossier dans l'attente d'informations supplémentaires. En particulier, ils jugent normal l'état d'avancement des opérations compte tenu du retard intervenu dans le versement de la 2e subvention, ils comprennent mieux le caractère particulier présenté par certaines activités étant donné le rôle de suppléance qu'est appelée à jouer l'U.Q.A.R. de par sa localisation en région périphérique et ils sont rassurés d'avoir appris que des démarches destinées à assurer le financement du projet après l'utilisation de

la 3e subvention du F.D.P. avaient été entrepriseset qu'elles donneraient probablement les résultats attendus. Les membres du Comité des programmes ont donc estimé pouvoir maintenir leur acceptation de cette demande pour une 3e subvention, déjà formulée dans leur recommandation des 29 et 30 septembre 1983.

3.3 «Mesure de l'impact des activités de pré-retraite sur l'adaptabilité du retraité à son nouveau mode de vie» (U.Q.T.R.)

Dans sa lettre adressée le 1er novembre 1983 au vice-recteur à l'enseignement et à la recherche de l'U.Q.T.R., le président du Comité des programmes identifiait ainsi les deux points sur lequel le Conseil désirait un complément d'information avant de se prononcer sur ce point:

> «1/ l'échéancier du projet: il semble, d'après le dossier soumis, qu'un certain nombre d'activités (évaluation du retest, publication des résultats de l'évaluation sommative, rapport final) seront poursuivies en 1984-85. Or la présente demande de subvention est la troisième et la dernière dont pourra disposer l'Université d'après les règles actuelles du Fonds de développement pédagogique. Comment se réalisera la poursuite des travaux après l'échéance de la troisième subvention? Y aura-t-il une contribution des organismes impliqués?
>
> 2/ les retombées du projet: le dossier soumis n'explique pas clairement les moyens prévus pour mettre à la disposition des collectivités concernées les résultats de vos travaux. La description du rôle des organismes impliqués est vague à ce sujet. De plus la formation d'intervenants ou d'animateurs, qui est l'un des objectifs du projet, n'apparaît pas à l'échéancier».

Voici, brièvement exposées, quelles sont les éléments de réponse apportées par l'U.Q.T.R. dans le complément d'information transmis le 25 novembre 1983:

1/ Le document explique qu'en raison du retard avec lequel la 2e subvention demandée en 1982-83 fut officiellement octroyée (été 1983), la somme correspondante ne put être utilisée que pendant l'année 1983-84. L'octroi de la 3e subvention est attendu pour le printemps 84 et son utilisation est prévue pour 1984-85. La programmation du projet s'arrête à la fin de l'année 1984-85, une fois le montant de la 3e subvention dépensé. Le rapport d'évaluation sera publié à la fin de mai 1985.

2/ Le document indique que des ententes ont été prises avec les D.E.A. des cinq C.S.R. du territoire de Trois-Rivières, avec la responsable du projet 3e âge de la D.G.E.A. et avec certains responsables de la formation dans les industries (Hydro-Québec) pour mettre les résultats des travaux réalisés dans le cadre du projet à la disposition des collectivités concernées.

De plus, il indique que le laboratoire de Gérontologie du département de psychologie de l'U.Q.T.R. a l'intention de garder le contact avec les utilisateurs éventuels des résultats obtenus, afin d'améliorer continuellement le Guide de l'animateur, mis au point à l'occasion du projet et de tenir à jour toute information pertinente. Par ailleurs, il apprend que l'U.Q.T.R. est en contact avec les responsables de ce dossier à la F.E.P. de l'Université de Montréal, aux C.E.G.E.P. de Sherbrooke, Rosemont, Lévis-Lauzon et à la C.E.C.M..

En ce qui concerne la formation d'animateurs, il est dit que l'échéancier prévoit de 5 à 6 jours pleins (35 à 40h) de formation pour les animateurs de groupes expérimentaux. Puis, après cette

première phase, le perfectionnement de ces animateurs est prévu au moyen de la mise à jour du Guide de l'animateur et des documents d'information. Enfin, l'U.Q.T.R. affirme son intention de préparer scientifiquement les instruments nécessaires pour la formation des intervenants et pour l'enseignement dont ces derniers seront responsables dans le cadre du programme d'activités de pré-retraite.

Il faut préciser ici que le complément d'information transmis par l'U.Q.T.R. était accompagné de plusieurs annexes contenant un certain nombre d'outils pédagogiques élaborés dans le cadre du projet, en particulier les onze cahiers du volumineux «Guide de l'animateur» destiné aux animateurs des sessions de formation à la retraite, échelonnées sur dix rencontres.

Les membres du Comité des programmes ont rapidement convenu que ce complément d'information et ses annexes, apportaient des réponses satisfaisantes aux deux points sur lesquels ils avaient attiré l'attention du Conseil des universités en proposant l'acceptation de cette demande pour une 3e subvention dans leur recommandation des 29 et 30 septembre 1983. C'est pourquoi, ils ont jugé avoir reçu toutes les garanties nécessaires pour être en mesure de maintenir leur recommandation favorable.

4. RECOMMANDATION

Compte tenu des évaluations qui précèdent, le Conseil des universités recommande au Ministre de l'éducation:

(de retenir pour fins de subvention spéciale les trois (3)
(projets suivants:
(
(. «Problèmes de bruit en garderies: causes, manifestations et
(solutions» (Université de Montréal);
(
(. «Centre régional d'information dans le domaine socio-
(sanitaire» (Université du Québec à Rimouski);
(
(. «Mesure de l'impact des activités de pré-retraite sur l'adap-
(tabilité du retraité à son nouveau mode de vie»
((Université du Québec à Trois-Rivières).
(et
(d'inviter chacune des universités concernées à soumettre
(au Comité des programmes, au terme de l'expérience ou
(avant une nouvelle demande de renouvellement, s'il y a
(lieu, un rapport faisant état des résultats obtenus, de la
(méthodologie d'évaluation utilisée et des résultats de cette
(évaluation.

Cette recommandation a été adoptée lors de la 153e séance du Conseil des universités tenue les 16 et 17 février 1984.

POOR

QUALITY

ORIGINAL